

Tableau des aides financières FORMATION - mis à jour mars 2022

Groupe de travail Formation				
Type d'aide	Montant	Critères	Documents à fournir	Modalités d'application
Conseils et appuis aux responsables associatifs (stage CARA)	maximum 200 €/personne	Attribuée à l'ASCE par participant présent à la formation (limité à trois personnes/ASCE). Si pas de remboursement administratif.	Copie des factures de l'hébergement, des repas et de déplacement.	Présence à la formation.
Animation Enfants BAFA / BAFD	10 %, 20 % ou 30 % du montant de la formation avec un maximum de 300 €/participant.	Adhérent ou ayant droit avec l'obtention du diplôme. Suivre les trois sessions dans un délai de 30 mois. Encadrer au moins : - 7 jours pour une aide de 10 %, - 14 jours pour une aide de 20 %, - 21 jours pour une aide de 30 %, au sein de l'ASCE ou de l'URASCE. Aide accordée en complément de l'aide de l'ASCE ou de l'URASCE.	Formulaire demande d'aide individuelle BAFA / BAFD. Justificatif de la dépense engagée (original). Attestation de stage ou le diplôme obtenu (copie). Justificatifs encadrement des enfants.	Aide versée après acceptation du dossier par le Groupe de travail Formation.
Bourses aux activités	30 % du montant de la formation avec un maximum de 300 €/participant	Adhérent ou ayant-droit. ASCE ou URASCE si plusieurs participants. Encadrer effectivement l'activité au sein de l'ASCE ou de l'URASCE pendant au moins une année. Aide accordée en complément de l'aide de l'ASCE ou de l'URASCE.	Formulaire demande d'aide formation. Justificatif de la dépense engagée (original). Attestation de stage ou le diplôme obtenu (copie). Justificatifs encadrement de l'activité.	Aide versée après acceptation du dossier par le Groupe de travail Formation.